

MISE EN ŒUVRE DE LA STRATEGIE DE LA COMMISSION POUR LE GCRAI¹

INTRODUCTION:

Le document de stratégie de la Commission Européenne (CE) pour le GCRAI élaboré en mars 2000, en collaboration avec les Etats Membres de l'Union (EM), donne les grandes orientations de l'appui de la CE. En résumé, la Commission a choisi de se concentrer sur 3 axes de travail du GCRAI (correspondant à 4 de ses priorités):

Voir annexe 1

- Axe 1. **Méthodes d'amélioration génétiques** (Genetic improvement methodologies) - *priorité 1* -. le **GCRAI** peut se prévaloir de travaux portant sur des technologies **modernes de pointe** ayant trait à la **génétique** et sur des recherches d'ordre **méthodologiques**.
- Axe 2. **La préservation de la biodiversité** (qui correspond à la constitution / conservation des banques de gènes – *priorité 2* - et à leur gestion – *priorité 3* -). Le GCRAI est chargé de la collecte, de la conservation et de la mise à disposition des utilisateurs secondaires, particulièrement les SNRA². L'analyse des avantages comparatifs des différents acteurs possibles montre que la Commission devrait appuyer directement les Centres du GCRAI qui contribuent à cet objectif global de préservation de la biodiversité.
- Axe 3. La dimension « **politiques internationales** » - *priorité 4* -: l'analyse faite en fonction des orientations de la Commission Européenne montre que les travaux sur les politiques ont une réelle pertinence dans les Centres du **GCRAI** dans deux domaines : à l'**échelle globale et macro-économique** et au **plan méthodologique** pour appuyer les institutions locales.

Cette stratégie nécessite que nous précisions "comment" la mettre en œuvre concrètement, en fonction de l'expérience acquise lors de la préparation des dossiers de financement pour l'année 2000.

L'objet du présent document est donc de compléter le document de stratégie de la CE pour le GCRAI pour en préciser les modalités opérationnelles. Nous distinguerons plusieurs étapes :

1. **Choix des programmes** de recherche du GCRAI éligibles à l'appui de la CE.
2. **Allocations des fonds par Centre et par programme** sélectionné.
3. **Allocations aux programmes sélectionnés par sources de fonds et Ajustements.**

¹ Groupe Consultatif pour la Recherche Agronomique Internationale

² Système National de Recherche Agronomique

1) CHOIX DES PROGRAMMES DE RECHERCHE DU GCRAI ELIGIBLES À L'APPUI DE LA CE.

Question : parmi les (environ) 320 programmes de recherche présentés par le GCRAI après approbation par le TAC (Technical Advisory Committee), Comité indépendant qui s'assure de la qualité scientifique des propositions des Centres, quels sont ceux qui correspondent le mieux aux choix stratégiques de la Commission ?

a) RECHERCHE DES INFORMATIONS NECESSAIRES AU CHOIX

- i) Soit par la lecture de la description des programmes présentée dans les Plans à Moyen Terme (MTP) de chacun des Centres, soit en demandant aux Centres de nous résumer cette information, nous sommes en mesure de déterminer à quelles axes / priorités du GCRAI répondent chacun des programmes.
- ii) En vue de l'affectation des ressources, il est recommandé de recueillir aussi à ce stade la liste des pays par Région (Asie, Amérique Latine, Méditerranée, A.C.P.) où les programmes seront mis en œuvre, ainsi que le coût annuel total de chaque programme.

Voir annexe 2

- iii) Ces informations sont alors présentées sous forme de tableau de calcul qui permet des tris automatiques.

Voir annexe 3

b) SELECTION DES PROGRAMMES

Il est proposé, pour le choix des programmes à appuyer en 2001 et au-delà, de revoir la démarche suivie (dans l'urgence) pour les programmes 2000.

- i) **Pour l'année 2000**, les programmes avaient été sélectionnés en tenant compte à la fois de leur dimension "globale" et de leur conformité par rapport aux 4 priorités du GCRAI retenues par la Commission. Cette méthode de choix ne donnait pas assez d'importance aux thèmes de recherche des programmes et trop à la dimension internationale de ces mêmes programmes.
- ii) **Pour l'année 2001 et au-delà**, nous proposons de refléter dans le choix des programmes, l'importance toute particulière donnée par la Commission à la *préservation de la biodiversité*, pour laquelle le rôle du GCRAI est internationalement reconnu (voir les discussions FAO / renégociations de l'International Undertaking).

Aussi l'axe 2 devrait-il devenir prioritaire. De plus les **méthodes d'amélioration génétiques** (Axe 1) font très fréquemment partie des programmes visant à la préservation de la biodiversité.

La dimension "**politiques internationales**" (Axe 3) est un complément indispensable à toute action d'envergure, aussi bien au plan national que régional, et viendrait donc en seconde priorité dans le choix des programmes.

Nous proposons donc de choisir les programmes à retenir en fonction de leurs objectifs et de soutenir leur mise en œuvre dans les diverses régions du monde. Comme un programme peut poursuivre le même objectif en parallèle sur divers continents, surtout en matière de préservation de la biodiversité, on pourra avoir plusieurs programmes dont les activités de recherche seront menées simultanément dans différents pays en développement, au bénéfice de ces régions (Asie, Amérique Latine, Méditerranée, A.C.P.) et au bénéfice de la communauté internationale dans son ensemble.

Concrètement, il est donc proposé de sélectionner en premier les programmes répondant aux priorités des axes 1 et 2, puis ceux correspondant à la priorité 4.

c) **NOMBRES DE PROGRAMMES SELECTIONNES**

Parmi les (environ) 320 programmes présentés annuellement par le GCRAI, nombreux sont ceux qui répondent aux priorités retenues par la Commission. Donc d'autres éléments de choix doivent être pris en compte, en particulier :

- i) Le coût annuel des programmes du GCRAI est toujours "couvert" par plusieurs bailleurs de fonds, en général à hauteur d'environ 50%. Le reste du coût est financé par le "unrestricted core funding" mis à disposition par certains partenaires financiers du système.
- ii) Pour pouvoir entrer dans le financement d'un programme sans perturber les allocations d'autres donateurs, il est donc souhaitable que la CE se limite au maximum au montant du "unrestricted core funding" prévu pour ce programme. Cependant pour nous fixer une limite certaine dans tous les cas, nous suggérons de restreindre notre participation aux programmes choisis à hauteur de la moitié de la partie "unrestricted core funding", soit environ **25% du coût total annuel de chaque programme**. Si cette limite est dépassée dans des cas particuliers, les Centres devront être consultés pour s'assurer de la "faisabilité" de notre proposition.
- iii) Néanmoins, de manière générale, nous souhaitons également rester un partenaire financier conséquent dans les programmes que nous appuyons et une **contribution minimale de l'ordre de 2 à 300.000 EURO par programme** nous paraît répondre à cette préoccupation. Donc nous nous limiterons en principe à financer des programmes de plus de 1 MEURO
- iv) Comme nous disposerons dans les années à venir d'une somme de l'ordre de 15 à 20 MEURO par an, **nous serons donc amenés à financer environ 50 programmes annuellement**, comme en 2000. Nous ne souhaitons certainement pas aller au-delà de ce nombre mais plutôt suivre progressivement un tendance à la réduction de ce nombre, afin de faciliter le suivi que nous devons assurer.

d) **CONFIRMATION DE LA SELECTION DES PROGRAMMES**

D'une part, il est essentiel de s'assurer que les programmes sélectionnés correspondent bien aux priorités retenues par la Commission. D'autre part, nous avons besoin de disposer d'un descriptif standard des programmes pour

servir d'annexe aux propositions de financement.

Il est donc proposé qu'après fois la première sélection des programmes opérée en fonction des éléments mentionnés ci-dessus, il soit demandé aux centres de préparer une description des programmes retenus, en fonction d'un format type que nous préparons.

Voir annexe 4

Ces descriptifs devraient alors faire l'objet d'un examen détaillé avant d'établir une liste définitive des programmes retenus pour l'année considérée.

2) ALLOCATIONS DES FONDS AUX CENTRES / PROGRAMMES SELECTIONNES

- a) **ALLOCATIONS DES FONDS AUX CENTRES** : La Commission a marqué son intérêt pour continuer à soutenir à long terme les efforts de recherche du GCRAI, tout en participant activement au suivi de son évolution (governance, organisation, structure, etc.). Elle a donc logiquement acquis la conviction que "grosso modo" elle devrait contribuer aux Centres dont elle a sélectionné des projets, en proportion de leur "poids" dans le système, c'est-à-dire **suivant les clés de répartition du TAC** (sans prendre en compte les centres non financés par la Commission pour l'année considérée).

Il est donc proposé de répartir systématiquement les ressources annuelles allouées par la Commission proportionnellement à leur budget au sein du GCRAI. Cette méthode peut donner l'impression que l'on alloue plus de fonds aux Centres les plus "riches". C'est cependant la seule façon de répartir nos ressources équitablement en fonction des capacités de mise en œuvre des programmes par les Centres.

Exemple:

- Montant total CE 2001 disponible ALA/MEDA/FED : 19.1 M€
LA : 5,95 M – MEDA : 1,45 M – FED : 4,25 – Asie : 7,45 M
- Recommandation du TAC pour le GCRAI année 2001 : 362,2 M
- Montant total alloué par le TAC aux centres sélectionnés par la CE : 330,2 M
- Montant alloué par le TAC au Centre X : 26.6M, soit 8,1% de 330,2 M
- Montant alloué par la CE au centre X pour l'année considérée : $19.1 \text{ M€} * 8,1\% = 1,539 \text{ M€}$

- b) **ALLOCATIONS DES FONDS PAR CENTRES AUX PROGRAMMES SELECTIONNES** : les informations collectées dans les MTP ou communiquées par les Centres nous indiquent dans quels pays les activités de recherche seront mises en œuvre (voir 1-a-ii). C'est donc en fonction de leur localisation géographique que ces activités seront subventionnées respectivement par les fonds Asie, Amérique Latine, Méditerranée et/ou ACP. À partir de la méthode de répartition des fonds par Centres, il importe alors de répartir par programme sélectionné les contributions allouées à chaque Centre.

Il est proposé que, dans un premier temps, la contribution aux programmes

sélectionnés pour un Centre se fasse proportionnellement au pourcentage que représente le montant alloué au Centre considéré par la CE par rapport au coût annuel total des programmes sélectionnés.

L'intégralité des fonds alloués par la Commission se trouva ainsi allouée aux programmes sélectionnés.

Exemple (suite) :

- Coût annuel des 3 programmes sélectionnés : 16,671 M = P1: 7,809 + P2: 5,728 + P3: 3,134
- Pourcentage du montant alloué au Centre considéré par la CE par rapport au coût annuel total des programmes sélectionnés : $1,539 / 16,671 = 9,2 \%$
- Allocations aux programmes sélectionnés :
 - P1 : $7,809 * 9,2 \% = 0,721$ M
 - P2 : $5,728 * 9,2 \% = 0,529$ M
 - P3 : $3,134 * 9,2 \% = 0,289$ M

3) ALLOCATIONS AUX PROGRAMMES SÉLECTIONNÉS PAR SOURCES DE FONDS ET AJUSTEMENTS

- a) Le **financement des programmes sélectionnés se fait en fonction des régions géographiques** dans lesquelles les activités de recherche seront mises en œuvre. Il est donc proposé de répartir systématiquement les ressources annuelles allouées par programmes en fonction des zones géographiques et donc des sources de fonds

la méthode de calcul utilisée est la suivante (modèle informatique disponible) : le point de départ est la répartition des enveloppes par sources de fonds (A, LA, MEDA, FED) mises à disposition par la Commission (en pourcentage). Si un programme sélectionné est éligible aux 4 sources de fonds, la répartition du montant qu'il lui est alloué se fera en fonction du pourcentage respectif que représente chaque source de fonds. S'il n'est éligible qu'à 1, 2 ou 3 de ces sources de fonds, chaque contribution sera calculée en pourcentage du montant total alloué par la CE à ce programme suivant la formule :

$$X_{rp} = X_r / (X_a + X_{al} + X_{meda} + X_{fed})$$

où

- X_{rp} est le pourcentage du montant alloué au programme à financer par la région où des activités de recherche seront menées
- X_r est le pourcentage que représente le montant alloué par la région par rapport au montant total de l'enveloppe mise à disposition par la Commission, soit $X_a + X_{al} + X_{meda} + X_{fed}$
- X_a , X_{al} , X_{meda} et X_{fed} sont les pourcentages que représentent le montant alloué par les régions Asie, Amérique Latine, Méditerranée et A.C.P. par rapport au montant total de l'enveloppe mise à disposition par la Commission.

Exemple (suite) :

- Montant total CE 2001 disponible ALA/MEDA/FED : 19.1 M€

LA : 5,95 M – MEDA : 1,45 M – FED : 4,25 – Asie : 7,45 M soit

$X_{la} = 5,95 / 19,1 = 31,2\%$

$X_{meda} = 7,6\%$

$X_{fed} = 22,3\%$

$X_a = 39,0\%$

- Si le programme P1 auquel a été alloué un montant CE de 0,721 M (voir ci-dessus) a des activités de recherche dans les régions A.C.P. et Asie, les pourcentages de contributions de ces deux instruments financiers (FED et Asie) seront respectivement de :

$X_{fedp} = 22,3 / (22,3 + 39) = 36,3 \%$

$X_{ap} = 39 / (22,3 + 39) = 63,7 \%$

- Coût annuel du programme P1 sélectionné sera donc réparti comme suit :

Pour la partie FED : $0,721 \text{ M} * 36,3 \% = 0,262 \text{ M}$

Pour la partie Asie : $0,721 \text{ M} * 63,7 \% = 0,459 \text{ M}$

$16,671 \text{ M} = P1: 7,809 + P2: 5,728 + P3: 3,134$

- b) Cette méthode de calcul donne une répartition de la totalité de l'enveloppe mise à disposition du GCRAI par la Commission pour l'année considérée. Cependant elle ne répartit pas exactement les montants alloués par source de fonds.

Il convient donc de **reprendre les calculs et de procéder aux ajustements manuels nécessaires**. Ces ajustements prendront en compte :

- l'élimination de certains programmes dont la lecture des descriptions ne montrent pas une adéquation des objectifs du programme aux priorités choisies par la Commission,
- la prise en compte d'autres programmes qui doivent être financés en marge de l'application de la stratégie,
- une répartition des fonds alloués aux programmes sélectionnés de façon à parvenir à une utilisation complète des ressources par sources de fonds. En effet l'application de la méthode précédente répartit de la totalité de l'enveloppe mise à disposition du GCRAI mais pas par instrument financier. Cette opération (dans le modèle informatique actuellement disponible) ne peut encore se faire que manuellement.

CONCLUSIONS

- a) Les méthodes décrites ci-dessus ont été utilisées fin 2000 pour le choix des programmes et la préparation des allocations de l'année 2001. Elles sont le résultat d'un consensus entre les membres du groupe de travail constitué à cet effet et ont été approuvées par les services concernés de la Commission et discutées avec le groupe EIARD. Elles devraient être de nature à répondre aux questions soulevées par le Service Juridique de la Commission pour les propositions de financement 2000.
- b) Ces méthodes sont certainement perfectibles, ainsi que les outils informatiques qui permettent de les mettre en œuvre facilement. La principale difficulté se

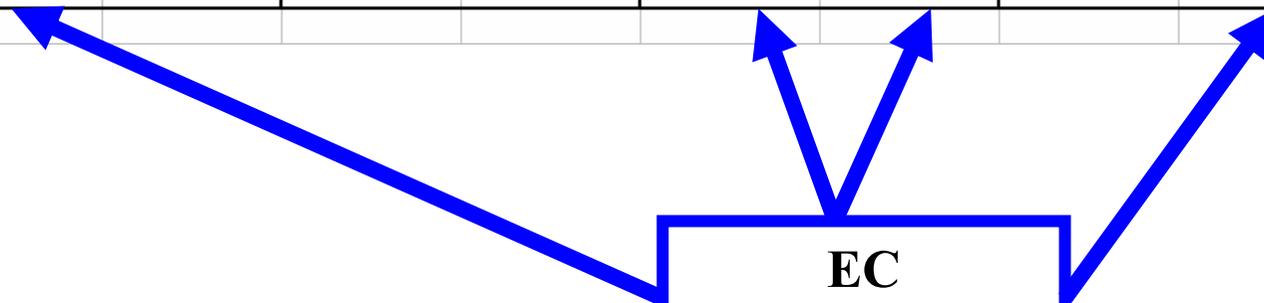
situé à la dernière étape des ajustements financiers.

- c) Les priorités de la Commission seront à revoir en fonction des décisions liées à la restructuration du GCRAI et aux priorités de recherche du système. Ces éléments seront définitivement connus mi-2001.

Annexe 1

CGIAR PRIORITIES									
INCREASING PRODUCTIVITY		INTEGRATING NATURAL RESOURCES MANAGEMENT		PRESERVING BIODIVERSITY		IMPROVING POLICIES		BUILDING CAPACITY	
genetic improvement methodologies	better agricultural management practices	environment protection	better management of agricultural systems	ex-situ collections	genetic resources management	national and regional policies	international policies	joint research initiatives with NARS, universities, private sector, etc,	training in research management and methodology
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10

**EC
PRIORITIES**



Annexe 2

Countries eligible per EC financial instrument

MEDA

Algeria, Cyprus, Egypt, Israel, Jordan, Lebanon, Malta, Morocco, Syria, Tunisia, Turkey, the Occupied Territories of Gaza and the West Bank (12 partners)

ASIA

Asian developing countries which are not signatories of the Lomé Convention (EDF) or benefiting from the MEDA programme:

Afghanistan, Bangladesh, Burma, Bhutan, Cambodia, China, India, Indonesia, Laos, Malaysia, Maldives, Nepal, Pakistan, Philippines, Singapore, Sri Lanka, Thailand, Vietnam and Yemen (19 States)

LATIN AMERICA

Latin American developing countries which are not signatories of the Lomé Convention (EDF) or benefiting from the MEDA programme:

Argentina, Bolivia, Brazil, Chile, Colombia, Costa Rica, Cuba, El Salvador, Ecuador, Guatemala, Honduras, Mexico, Nicaragua, Panama, Paraguay, Peru, Uruguay, Venezuela, (18 States)

EDF

the ACP States (Africa, Caribbean, Pacific):

Angola, Antigua and Barbuda, Bahamas (The), Barbados, Belize, Benin, Botswana, Burkina Faso, Burundi, Cameroon, Cape Verde, Central African Republic, Chad, Comoros, Congo (Brazzaville), Congo (Kinshasa), Côte d'Ivoire, Djibouti, Dominica, Dominican republic, Equatorial Guinea, Eritrea, Ethiopia, Fiji, Gabon, Gambia, Ghana, Grenada, Guinea, Guinea-Bissau, Guyana, Haiti, Jamaica, Kenya, Kiribati, Lesotho, Liberia, Madagascar, Malawi, Mali, Mauritania, Mauritius, Mozambique, Namibia, Niger, Nigeria, Papua New Guinea, Rwanda, Saint Kitts and Nevis, Saint Lucia, Saint Vincent and the Grenadines, Samoa, Sao Tome and Principe, Senegal, Seychelles, Sierra Leone, Solomon Islands, Somalia, Sudan, Suriname, Swaziland, Tanzania, Togo, Tonga, Trinidad and Tobago, Tuvalu, Uganda, Vanuatu, Zambia Zimbabwe and South Africa (71 States)

Annexe 4

FORMAT OF PROGRAMME PRESENTATION³

Objective:

Outputs (results):

Gains (impact) for the Region providing the resources⁴:

Duration:

Milestones:

Location of research activities targeted by EC funds⁵

Users (Beneficiaries)

Linkages to CGIAR outputs:

2001 Budget: EUR

-
- ⇒ **PLEASE LET US HAVE ONE PROGRAMME DESCRIPTION PER SOURCE OF FINANCE (ASIA, LATIN AMERICA, MEDITERRANEAN AND A.C.P./EDF), WHICH MEANS THAT I.E. FOR A PROGRAMME FINANCED FROM 4 DIFFERENT SOURCES, WE NEED 4 DIFFERENT DESCRIPTIONS WHERE OBJECTIVES AND SOME OTHER ISSUES MIGHT BE THE SAME BUT WHERE GAINS FOR THE REGION, LOCALISATION OF ACTIVITIES AND USERS WILL BE DIFFERENT.**

 - ⇒ **AVOID IN ALL CHAPTERS ALL REFERENCE TO GENETIC ENGINEERING AND COLLABORATIONS WITH CENTRES AND UNIVERSITIES IN THE NORTH. WITHIN EACH REGION, WE SHOULD NOT MENTION ANY LINKAGES TO OTHER REGIONS.**

³ 3 pages maximum

⁴ Asia, Latin America, Mediterranean and / or A.C.P.

⁵ countries per Regions (see above)